



Organisation internationale du Travail

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DES PETITS ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT (PEID)

SIDS2005, Maurice
10 au 14 Janvier 2005

Allocution de Madame Dayina MAYENGA
Directrice du Bureau de l' Organisation Internationale du Travail (OIT)
à Antananarivo pour les Pays de l'Océan Indien

Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République de Maurice
Monsieur le Président la Réunion Internationale de Maurice
Mesdames et Messieurs les Délégués des Gouvernements des États Insulaires en
Développement
Excellences, Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs
Monsieur le Directeur Général de la FAO
Mesdames et Messieurs les Représentants de la coopération bi-multilatérale et des
Institutions financières Internationales
Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences des Nations Unies
Mesdames et Messieurs les Représentants de la société civile, ONGs et Secteur
Privé
Distingués invités,

Au nom de M. Juan SOMAVIA Directeur Général de l'Organisation internationale
du Travail que j'ai l'honneur de représenter ici et en ma position de Directrice de l'
OIT pour les pays de l'Océan Indien, c'est un honneur de m'adresser à vous à
l'occasion de cette Réunion Internationale chargée d'examiner l'avancement de la
mise en oeuvre du Programme d'Action pour le Développement Durable des Petits
États Insulaires en Développement.

Notre première pensée, en cette occasion et dans cette région du monde va aux
victimes du séisme et des raz-de-marée qui ont si cruellement frappé plusieurs pays
de l'Océan Indien. Lors de l'expression de ses condoléances aux familles
éprouvées, notre Directeur Général a affirmé la volonté de l'OIT de participer à

l'effort global de reconstruction pour la réhabilitation économique et sociale des communautés victimes de cette catastrophe naturelle sans précédent. A cette fin, l'OIT participe actuellement aux évaluations faites par les Nations Unies et fait des propositions dans le cadre des programmes élaborés par les Gouvernements des pays affectés en collaboration avec les institutions internationales.

Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Qu'il s'agisse des changements climatiques ou de catastrophes naturelles, de l'accès aux ressources vitales que sont la terre et l'eau potable, de la préservation des écosystèmes, du coût de l'énergie et des transports ou de la gestion du tourisme, force est de constater que, 10 ans après l'adoption du programme d'action pour le développement durable des PEID, les préoccupations qui ont justifié cette initiative demeurent pertinentes et que certaines d'entre elles se sont même amplifiées comme en témoigne douloureusement l'actualité récente. De surcroît, aux anciens défis s'ajoutent les nouveaux défis générés par les mutations intervenues dans le monde durant cette dernière décennie et parmi lesquels figurent la libéralisation du commerce international, les progrès technologiques, la pression du terrorisme et les risques d'expansion du VIH/SIDA, pour ne citer que ceux-là.

Dans un tel contexte, cette réunion internationale de Maurice revêt une importance capitale puisqu'il s'agit sur le plan technique de procéder à l'évaluation du chemin parcouru depuis 1994, d'actualiser le Programme d'Action compte tenu de nouveaux défis et des Objectifs de Développement convenus au plan international tels que ceux du Sommet Social de Copenhague et de la Déclaration du Millénaire. Mais surtout, cette réunion représente une opportunité historique et politique de stimuler la solidarité internationale, de susciter de nouvelles initiatives, ce qui devrait se traduire par un accroissement du concours financier et technique de la Communauté Internationale en faveur des PEID, dans l'esprit de responsabilité collective des Accords de Rio.

C'est ici l'occasion de réaffirmer que l'Organisation internationale du Travail, au sein de la famille des Nations Unies, demeure partie prenante à la mobilisation du partenariat international pour continuer à apporter son assistance à la mise en oeuvre du Programme d'Action, en tenant compte des spécificités et des priorités nationales des PEI ainsi que de leur stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté. L'assistance technique à nos mandants tripartites qui sont les Gouvernements, les syndicats de travailleurs et les organisations d'employeurs, est basée sur l'intégration de quatre domaines stratégiques de l'OIT, relatifs aux Normes Internationales du Travail, à l'emploi, à la protection sociale et au Dialogue Social. M. le Président, permettez-moi de faire quelques commentaires

sur les activités de coopération dont certaines sont spécifiques à la situation des PEI.

Dans le domaine **des Normes Internationales et Droits fondamentaux au Travail**, la coopération intervient notamment au niveau de l'élaboration et la mise en oeuvre des législations du travail, elle touche à la gouvernance sur le plan des droits humains ainsi qu'à la productivité du travail. Qu'il s'agisse, des droits syndicaux, de l'égalité de salaire entre hommes et femmes, de l'abolition du travail des enfants, de la non-discrimination en matière d'accès à l'emploi ou encore de la problématique des travailleurs migrants, la pression de la compétition internationale résultant de la mondialisation incite à la vigilance face au risque de dégradation des droits sociaux et de conflits qui en découlent.

Dans le domaine **du Dialogue social** qui participe également à la gouvernance et au maintien de l'activité économique, partant du constat qu'aucun développement durable ne peut s'envisager sans paix sociale, l'OIT tire avantage de sa structure tripartite où se retrouvent les Gouvernements, les employeurs et les travailleurs pour assister les pays dans la mise en place de mécanismes institutionnels de Dialogue social en vue de la prévention des conflits sociaux ou de leur résolution pacifique. Le dialogue social répond également au souci d'un développement durable à travers la participation des parties, y inclus la société civile, à la formulation et à la mise en oeuvre des Programmes de Développement tel que celui qui nous préoccupe aujourd'hui. Sur ce plan, l'initiative des organisateurs d'avoir associé les ONGs et le secteur privé à cette réunion internationale est très appréciable.

Dans le domaine **de la Protection Sociale**, l'OIT poursuit son appui technique en matière de prévention des risques professionnels notamment par l'amélioration de la sécurité et des conditions de travail dans les secteurs portuaire et maritime des PEI. En raison des conséquences économiques catastrophiques de la pandémie du VIH/SIDA dont les victimes se comptent en majorité dans la tranche d'âge de la population active et des répercussions négatives sur les chances de développement durable des pays, l'OIT accorde la priorité à la prévention du VIH/SIDA dans le monde du travail, l'accès aux soins et la protection des droits des travailleurs malades contre la stigmatisation à travers un programme spécifique.

Dans le domaine de l'Emploi, la position de l'OIT demeure qu'aucun développement durable ne peut s'envisager sans réponse à l'aspiration fondamentale de toute femme et de tout homme d'accéder à un travail qui lui permette de satisfaire ses besoins et ceux de sa famille, y inclus, l'alimentation, la santé et l'éducation. Par ailleurs l'expérience des Pays montre que les investissements vecteurs de croissance n'aboutissent pas automatiquement à la réduction de la pauvreté s'ils ne sont pas initialement orientés par des politiques volontaristes visant la création des emplois et des revenus. A ce titre, l'OIT

apprécie que la dimension Emploi, qui se trouve tributaire de la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement, ait été retenue dans le projet de stratégie élaboré pour la poursuite de la mise en oeuvre du Programme d'Action pour le Développement Durable des PEI. Cette approche correspond à l'orientation actuelle de la majorité des pays en voie de développement telle qu'elle ressort des conclusions du sommet Extraordinaire des Chefs d'État de l'Union Africaine sur l'Emploi et la Réduction de la Pauvreté tenu à Ouagadougou, en septembre 2004. C'est dans ce contexte que l'OIT poursuit son concours à la formulation de stratégies nationales pour la promotion de l'Emploi et du Travail **Décent**, à la mise en oeuvre de projets, notamment dans le secteur de l'hôtellerie et du tourisme, visant à faciliter l'accès des gens, surtout dans le secteur informel, aux moyens de production tel que le micro crédit et à la formation professionnelle.

Cependant comme l'a rappelé le Directeur Général de l'OIT lors du Sommet de l'Union Africaine sur l'Emploi, les efforts nationaux pour la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la Gouvernance locale ne pourront pas véritablement faire bénéficier des opportunités de la mondialisation sans un réaménagement équitable du cadre de la Gouvernance internationale. L'érosion des accords préférentiels, l'amenuisement de l'aide publique au développement, le poids de la dette, toutes ces contraintes sont particulièrement sensibles dans le cas des PEI dont les économies sont généralement orientées vers l'exportation. La restructuration des anciens secteurs économiques en vue d'une diversification conduit à des pertes d'emploi surtout parmi les femmes majoritaires là où sont implantés les Zones Franches d'Exportation. L'émergence vers les hautes technologies de l'information et de la communication (TIC) recèle un grand potentiel d'emplois mais exige aussi une adaptation du système de formation. Face à tous ces défis, l'OIT continue à accompagner les pays pour atténuer les chocs sociaux et soutenir l'emploi.

En conclusion sur cette question, il faudrait se rappeler que les économies industrialisées se sont développées à l'abri d'un certain protectionnisme et admettre que les pays pauvres ont besoin de "recul pour mieux sauter" et de l'appui international pour s'adapter à la globalisation. C'est cette préoccupation qui a motivé le soutien de l'OIT à la mise en place de la Commission Mondiale sur la Dimension Sociale de la Globalisation, co-présidée par les Présidents respectifs de la Finlande et de la Tanzanie et dont les recommandations actuellement disponibles visent à faciliter le dialogue pour des termes de commerce international plus équitables entre les pays du Nord et du Sud.

Au nom du Directeur Général de l'OIT, je tiens à remercier le Gouvernement et le peuple "arc-en-ciel" de Maurice pour son hospitalité toujours chaleureuse. Je souhaite également exprimer nos encouragements au processus d'intégration des PEI qui s'est matérialisée par une Alliance actuellement présidée par Maurice.

Je suis persuadée que la forte mobilisation des PEI et de leurs partenaires régionaux et internationaux aboutira à des recommandations fructueuses sur les actions prioritaires et les modalités de mobilisation des ressources pour leur mise en oeuvre. Vous pouvez continuer à compter sur l'assistance de l'OIT pour vous accompagner sur ce chemin.